

Décision n°2024-52-tarifs

Décision portant approbation des tarifs pour les étudiants sortants et paiement des « stipends » aux étudiants entrants dans le cadre du programme d'échange avec l'Université de Whitworth, Etats-Unis

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'Education

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2024, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs

Considérant le partenariat conclu entre Aix-Marseille Université et l'Université de Whitworth,

Considérant que le programme d'échange entre ces deux établissements offre l'opportunité aux étudiants inscrits à AMU de poursuivre leurs études au sein de l'université de Whitworth pendant un semestre ou une année universitaire,

Considérant que cela constitue un apport non négligeable dans la formation des étudiants de l'établissement,

Considérant que la formation constitue une des missions dévolues à l'Université,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs relatifs au programme d'échange d'étudiants avec l'Université de Whitworth, Etats-Unis (N° 2022-8852) à partir de l'année universitaire 2025-2026 comme suit :

Coût par étudiant sortant AMU	
Forfait frais de logement et pension par semestre	3 700 €
5 x 740 euros :	
Premier paiement par carte bancaire en juin	
Ensuite prélèvement bancaire en 4 mensualités par semestre :	
SM1 : septembre, octobre, novembre, décembre	
SM2 : janvier, février, mars, avril	
Soit coût par étudiant pour un semestre	3 700 €

Coût par étudiant entrant	
Stipend (forfait repas) versé une fois par semestre fin septembre SM1 fin janvier SM2 par virement bancaire	1 600 €
Chambre en cité universitaire forfait semestre (paiement sur facture au CROUS)	1565,20 €
Prestations d'accueil : kit d'accueil, tuteur étudiant, cours de FLE au SUL...	534,80 €
Soit coût par étudiant pour un semestre	3 700 €

Article 2 :

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 18 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **06 JAN. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **06 JAN. 2025**